

**Procès-verbal
Bureau Directeur par consultation électronique du 27 septembre 2016**

Ont répondu favorablement à la consultation : BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Suite à la gestion de la Division 2 masculine confiée par la FFHB à la LNH à compter de la saison 2016-17, la CNACG s'est élargie et le nombre de membres désignés par la FFHB, fixé par les règlements de la Ligue professionnelle, est passé de 3 à 4.

Par suite, la CNACG a reçu et transmis à la FFHB la candidature de Monsieur Éric DALBABIE, expert-comptable et commissaire aux comptes. Le Bureau Directeur, unanime, valide cette désignation au sein de la CNACG, qui complète les 3 membres antérieurement désignés (MM Eric PERODEAU, Jean-François SERRE et Jean-Pierre BAILLE).

Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 22 septembre 2016, tel que prévu à l'article 26.1.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur **autorise la création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2016-2017 :

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Féminin :

Clermont CO Handball, entre les clubs Clermont CO Handball (club porteur), HBC Cournon d'Auvergne, Stade Clermontois Handball, Handball Ceyrat Pérignat et AL Aubière Handball (Ligue d'Auvergne) ;

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculin :

Entente Saint-Brice / Reims, entre les clubs AS Saint-Brice-Courcelles Handball (club porteur) et Reims Champagne Handball (Ligue Champagne-Ardenne).

Fait à Gentilly, le 27 septembre 2016.



Joël DELPLANQUE,
Président



Alain JOURDAN,
Secrétaire général